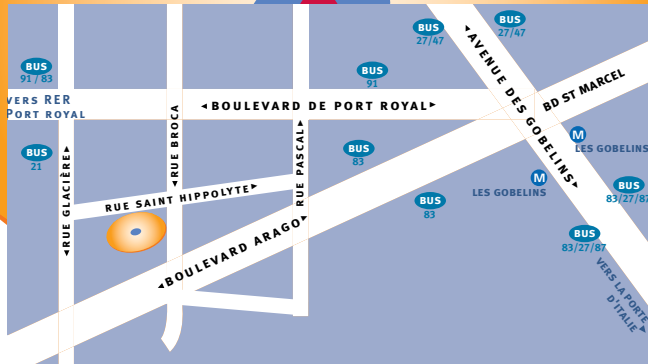


# centre audiovisuel D'ÉTUDES JURIDIQUES

DES UNIVERSITÉS DE PARIS



17, rue Saint Hippolyte - 75013 Paris

Pour tous renseignements complémentaires,  
s'adresser au Centre Audiovisuel :  
les bureaux du Centre sont ouverts du lundi au vendredi  
de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h30

Messagerie vocale	01 44 08 63 40 (24h/24h)
Accueil téléphonique	01 44 08 63 50/51
Scolarité L1 L2	01 44 08 63 41/42
Scolarité L3 et Maîtrise	01 44 08 63 43/44
Télécopie	01 44 08 63 46

Toutes les informations sur le site internet [www.e-cavej.org](http://www.e-cavej.org)

## CNED

Se former tout au long de la vie

Les formations du Centre Audiovisuel d'Études Juridiques sont accessibles  
aux étudiants qui s'inscrivent au Centre National d'Études à Distance (CNED)  
dans le cadre d'une convention de partenariat passée entre le CNED  
et le consortium des Universités de Paris assurant les enseignements.

services en ligne : [www.e-cavej.org](http://www.e-cavej.org)

APPRENDRE À DISTANCE

Licence en droit • Maîtrise en droit

services en ligne : [www.e-cavej.org](http://www.e-cavej.org)



## Le centre audiovisuel d'études juridiques des universités de Paris

Le Centre Audiovisuel d'Études Juridiques des Universités de Paris est un service d'enseignement à distance commun aux Universités de Paris I (Panthéon-Sorbonne), Paris II (Panthéon-Assas), Paris V (Malakoff), Paris XI (Sceaux), Paris XIII (Villetaneuse), et Versailles-Saint-Quentin. Le Centre assure par les méthodes audiovisuelles la préparation à la **licence** en droit et à la **maîtrise** en droit. Les diplômes auxquels conduisent les enseignements du centre sont les **diplômes nationaux**.

**Tout étudiant inscrit dans l'une de ces universités** peut choisir d'effectuer ses études dans le cadre du règlement du Centre Audiovisuel.

Les étudiants peuvent s'inscrire dans l'une de ces universités, quel que soit leur lieu de résidence (en France ou à l'étranger), lorsque, pour des raisons professionnelles ou autres, ils souhaitent bénéficier de l'enseignement à distance.

La pédagogie et les modalités d'examen sont adaptées à la situation particulière de ces étudiants.

Les programmes du Centre sont établis par un Conseil formé de représentants des universités mentionnées ci-dessus, dans des conditions telles que la compatibilité soit assurée avec les programmes des universités et que le passage à l'année suivante soit garanti.

Le Centre accueille chaque année plus de 3 700 étudiants.

Les formations dispensées par le Centre Audiovisuel bénéficient du partenariat avec le Centre National d'Enseignement à Distance (CNED).

**La présente brochure comporte des informations de caractère général. L'étudiant désireux de suivre la scolarité du Centre Audiovisuel ne manquera pas de demander au secrétariat du centre des précisions complémentaires pour chaque année d'étude ou de consulter le site : [www.e-cavej.org](http://www.e-cavej.org).**

### Administration du Centre

**Directeur** : Jean-Claude Masclat, Professeur de droit public à l'Université Paris I, Vice-Président de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne.

**Directeur adjoint** : Nicolas Auclair, Maître de Conférences de droit privé à l'Université Paris I.

**Chargé de mission enseignement et nouvelles technologies** :

Bruno de Loynes, Maître de conférences d'histoire du droit à l'Université Paris I.

### CAPACITÉ EN DROIT

Le Centre Audiovisuel assure également, en liaison avec le Centre National d'Enseignement à Distance (CNED), une préparation à la capacité.

Celle-ci peut intéresser notamment les personnes qui ne sont pas titulaires du baccalauréat. Une notice d'information peut être demandée au Télécabine du CNED. Tél. : 05 49 49 94 94 • [www.cned.fr](http://www.cned.fr)

## LICENCE EN DROIT

La préparation assurée par le Centre Audiovisuel d'Études Juridiques conduit au grade de licence en droit conforme aux décrets du 8 avril 2002 instituant le LMD et à l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence.

La licence en droit comporte six semestres d'enseignement.

Après deux années d'études, l'étudiant obtient le DEUG mention droit.

### ► PRÉSENTATION

Le régime des enseignements du Centre pour la licence a été établi pour répondre aux besoins des étudiants qui ne peuvent fréquenter les cours et travaux dirigés en salle de l'Université, pour des raisons professionnelles ou toutes autres raisons.

**La préparation repose sur trois éléments :**

**Des documents sonores** remis à l'étudiant en début d'année ou de semestre et couvrant toutes les matières du programme. L'étudiant dispose ainsi à titre personnel de dix émissions par discipline semestrielle, qui lui facilitent l'accès aux matières enseignées, soit au total environ cent vingt enregistrements pour l'ensemble de la préparation. Ces enregistrements sont conçus et réalisés par des professeurs des universités de Paris. Ils constituent l'enseignement magistral. Ils sont mis à disposition sous forme de CD audio ou CD MP3.

**Une documentation écrite** incluant :

- les textes d'accompagnement des enregistrements sonores,
- des fiches de travaux dirigés comportant conseils de travail, bibliographie, devoirs et leurs corrigés. Ces fiches sont comparables à celles dont bénéficient les étudiants qui suivent le régime des travaux dirigés en salle.

**Cette documentation est mise au point sous la responsabilité des professeurs assurant les enregistrements.**

**Des regroupements** à raison de trente heures annuelles, soit dix séances d'une demi-journée, animés par des enseignants du Centre, les vendredi et/ou les samedi. Ces conférences demeurent facultatives mais il est vivement conseillé aux étudiants d'y participer.

**Des devoirs** sont proposés aux étudiants en cours d'année.

### ► MÉTHODES

**Les cours enregistrés**

Les enregistrements sur CD et CD MP3 couvrent les disciplines du programme de la licence en droit. Les disciplines appartenant aux unités d'enseignements fondamentaux (droit civil et droit constitutionnel en première année, droit civil et droit administratif en deuxième année) font chacune l'objet de vingt quatre enregistrements d'une heure. Les autres disciplines font chacune l'objet de dix enregistrements d'une heure.



La remise des enregistrements et documents en début d'année ou de semestre permet à l'étudiant de travailler à son rythme.

**Les conférences de méthode**

Le Centre Audiovisuel organise de novembre à mai des conférences de méthode destinées à compléter les cours. Elles sont animées par les enseignants du Centre. Leur programme est établi en fonction des difficultés que les étudiants auront rencontrées au cours de leurs études.

**Services en ligne**

Les étudiants trouveront sur le site Internet du Centre devoirs et corrigés-types, conseils de travail, comptes rendus des regroupements, documents d'actualisation ainsi que certains cours.

**Assiduité**

Des devoirs et exercices sont proposés en cours d'année sous la direction et le contrôle des professeurs et enseignants du Centre Audiovisuel. Ces devoirs font l'objet de corrigés écrits.

Un tutorat est assuré sous la forme d'une permanence téléphonique des enseignants du Centre suivant un calendrier hebdomadaire remis en début d'année.

### ► PROGRAMME

Les étudiants doivent suivre tous les enseignements ci-après. L'unité d'enseignement comporte deux ou plusieurs enseignements dont les notes se compensent.

## LICENCE - MAÎTRISE

Pour l'organisation des études en unités capitalisables et les coefficients affectés à chaque discipline, un guide pratique sera remis aux étudiants lors de leur inscription pédagogique.

Il est possible également de consulter le site internet du Centre :

[www.e-cavej.org](http://www.e-cavej.org)

## Licence 1

Semestre I	Semestre II
Unités d'enseignement I	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Introduction générale à l'étude du droit et droit civil</li><li>• Droit constitutionnel et institutions politiques</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Droit de la famille</li><li>• Droit constitutionnel et institutions politiques : la V<sup>e</sup> République</li></ul>
Unités d'enseignement II	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Introduction historique au droit</li><li>• Relations internationales</li><li>• Sciences économiques</li><li>• Langue</li><li>• Méthodologie juridique</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Institutions juridictionnelles</li><li>• Histoire de la vie politique</li><li>• Sociologie politique</li><li>• Introduction au droit européen</li></ul>

## Licence 2

Semestre III	Semestre IV
Unités d'enseignement I	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Droit civil I : les obligations</li><li>• Droit administratif et institutions administratives</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Droit civil II: les obligations</li><li>• Droit administratif et institutions administratives</li></ul>
Unités d'enseignement II	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Finances publiques</li><li>• Droit pénal général</li><li>• Droit civil : les biens</li><li>• Histoire des idées politiques</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Droit fiscal</li><li>• Procédure pénale</li><li>• Droit des affaires</li><li>• Problèmes monétaires et financiers</li><li>• Langue</li></ul>

## Licence 3

Semestre V	Semestre VI
Unités d'enseignement I	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Droit des sociétés I</li><li>• Relations individuelles de travail</li><li>• Régime de l'obligation</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Droit communautaire</li><li>• Libertés publiques</li><li>• Contentieux administratif</li></ul>
Unités d'enseignement II	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Droit administratif : les biens</li><li>• Droit international public</li><li>• Introduction au droit comparé</li><li>• Langue</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Droit des sûretés</li><li>• Relations collectives du travail</li><li>• Droit des sociétés II</li></ul>

## Maîtrise en droit

### ► PRÉSENTATION

Le Centre Audiovisuel prépare trois maîtrises en droit. La maîtrise constitue la première année du grade master. À l'issue de la maîtrise, l'étudiant a la possibilité de demander son admission dans une spécialité de master mention droit (recherche ou professionnelle). Cette admission se fait sur dossier conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master. L'année de spécialité (2<sup>e</sup> année du master) se prépare dans le cadre de l'enseignement présentiel.

### ► MÉTHODES

Comme pour la licence, la préparation comporte :

- des cours enregistrés couvrant toutes les disciplines du programme ;
- des documents écrits ;
- des conférences de méthode ;
- un tutorat ;
- des devoirs.



Les étudiants inscrits au Centre audiovisuel d'études juridiques ont accès gratuitement aux cours en ligne de l'Université Numérique Juridique Francophone, qu'ils peuvent consulter et télécharger : [www.unjf.fr](http://www.unjf.fr)

## Maîtrise mention droit des affaires

1 <sup>er</sup> Semestre	2 <sup>e</sup> Semestre
UE I	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Droit bancaire</b></li> <li>• Droit international privé I</li> <li>• Histoire de la pensée juridique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Contrats spéciaux</b></li> <li>• Droit pénal des affaires</li> <li>• Langues</li> </ul>
UE II	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Droit fiscal I</b></li> <li>• Propriété intellectuelle</li> <li>• Droit européen des affaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Droit des entreprises en difficulté</b></li> <li>• Droit international privé II</li> <li>• Droit fiscal II</li> </ul>

## Maîtrise mention droit privé

1 <sup>er</sup> Semestre	2 <sup>e</sup> Semestre
UE I	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Droit bancaire</b></li> <li>• Droit international privé I</li> <li>• Histoire de la pensée juridique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Contrats spéciaux</b></li> <li>• Droit des entreprises en difficulté</li> <li>• Langues</li> </ul>
UE II	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Droit judiciaire privé</b></li> <li>• Droit des assurances</li> <li>• Droit pénal spécial</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Droit international privé II</b></li> <li>• Successions</li> <li>• Propriété intellectuelle</li> </ul>

## Maîtrise mention droit public

1 <sup>er</sup> Semestre	2 <sup>e</sup> Semestre
UE I	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Droit des services publics</b></li> <li>• Droit international public</li> <li>• Droit fiscal II</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Contrats et marchés publics</b></li> <li>• Histoire de la pensée juridique</li> <li>• Contentieux constitutionnel</li> </ul>
UE II	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Droit des collectivités territoriales</b></li> <li>• Droit public économique</li> <li>• Droit européen des affaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Fonction publique</b></li> <li>• Droit de l'urbanisme</li> <li>• Langues</li> </ul>



## CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Les étudiants effectuant leur scolarité au Centre Audiovisuel passent l'examen organisé par le Centre. Cet examen comporte des épreuves écrites et des épreuves orales.

### ► PROGRAMMES DE L'EXAMEN

Le programme de l'examen est, dans chaque discipline, celui enseigné en cours d'année au Centre Audiovisuel. Les sujets sont choisis par les professeurs et enseignants du centre.

### ► RÉGIME DE L'EXAMEN

L'examen de fin d'année pour les étudiants ayant effectué leur scolarité au Centre Audiovisuel des Universités de Paris comporte deux sessions. La première session de l'examen a lieu en juin avec possibilité de déstagement en février pour certaines épreuves. La session de rattrapage a lieu en septembre.

Les épreuves des enseignements fondamentaux sont des épreuves écrites d'une durée maximum de 3 heures. Pour les autres enseignements, les étudiants ont à subir des épreuves orales, qui peuvent être remplacées, conformément à l'article 18 al. 11 de l'arrêté du 9 avril 1997, par une interrogation écrite d'une heure sur décision de l'équipe pédagogique et pour l'ensemble des étudiants.

Si l'admission n'est pas acquise en juin, l'étudiant présente à la session de rattrapage de septembre les matières non validées.

Pour chaque semestre d'enseignement, l'étudiant est déclaré admis s'il obtient la moyenne compensée pour l'ensemble des épreuves (**pour le Deug, l'étudiant doit avoir également obtenu la moyenne compensée des fondamentaux**). Il existe en outre une compensation annuelle couvrant respectivement les semestres 1 et 2, 3 et 4, 5 et 6.

Peuvent s'inscrire dans l'année supérieure les étudiants qui sont déclarés admis et ceux qui satisfont aux exigences du règlement d'examen en matière de passage conditionnel à l'année suivante (voir guides pratiques pour chaque année d'étude).

Le bénéfice des notes égales ou supérieures à la moyenne est conservé pour les années suivantes en cas de redoublement.

Le diplôme est délivré par l'Université de rattachement de l'étudiant.



## INSCRIPTIONS

Aucune justification particulière n'est nécessaire pour l'inscription au Centre. Les étudiants doivent seulement remplir les conditions normales d'accès à l'université (baccalauréat, capacité en droit ou diplôme équivalent) pour la licence et les conditions de diplôme exigées pour la maîtrise.

Les étudiants qui désirent s'inscrire doivent s'adresser au secrétariat de leur université de rattachement (voir ci-dessous).

Une fois l'inscription administrative enregistrée et la carte d'étudiant obtenue les étudiants devront prendre contact avec le secrétariat du Centre Audiovisuel pour l'inscription pédagogique soit téléphoniquement, soit en consultant le site Internet [www.e-cavej.org](http://www.e-cavej.org).

Les inscriptions pédagogiques au Centre Audiovisuel commencent mi-octobre, elles comportent une réunion d'information avec un enseignant du centre.

### ► DROITS D'INSCRIPTION

Les étudiants désirant s'inscrire doivent acquitter auprès de leur université de rattachement des droits d'inscription identiques à ceux que doivent verser les étudiants qui suivent les cours à l'université.

Il leur est demandé en outre une participation forfaitaire aux frais de production des documents écrits et des cours enregistrés d'un montant de 320 euros pour chaque année de préparation.

Cette participation est à verser par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de M. l'Agent comptable de l'Université Paris 1.

### Universités participant à l'enseignement à distance dans le cadre du Centre Audiovisuel

- **Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne • [www.univ-paris1.fr](http://www.univ-paris1.fr)**  
90, rue de Tolbiac - 75013 Paris - Tél. : 01 44 07 80 00  
Pour les équivalences et transferts  
17, rue Saint-Hippolyte - 75013 Paris - Tél. : 01 44 07 84 20
- **Université Paris II • [www.u-paris2.fr](http://www.u-paris2.fr)**  
92, rue d'Assas - 75006 Paris - Tél. : 01 55 76 16 16
- **Université Paris V • [www.droit.univ-paris5.fr](http://www.droit.univ-paris5.fr)**  
10, avenue Pierre-Larousse - 92240 Malakoff - Tél. : 01 40 46 17 90
- **Université Paris XI - Faculté Jean Monnet • [www.jm.u-psud.fr](http://www.jm.u-psud.fr)**  
54, boulevard Desgranges - 92331 Sceaux Cedex - Tél. : 01 40 91 17 54
- **Université Paris XIII - Faculté de Droit et des Sciences économiques de Villetaneuse • [www.univ-paris13.fr/dsps/inscription.htm](http://www.univ-paris13.fr/dsps/inscription.htm)**  
Rue Jean-Baptiste-Clément - 93300 Villetaneuse - Tél. : 01 49 40 44 72
- **Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines • [www.uvsq.fr](http://www.uvsq.fr)**  
3, rue de la Division Leclerc - 78280 Guyancourt - Tél. : 01 39 25 53 13

Le Centre Audiovisuel d'Études Juridiques des Universités de Paris est membre de la Fédération interuniversitaire de l'enseignement à distance (F.I.E.D) qui regroupe tous les centres de télé-enseignement français.

